



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20240226-D202405-DE

Liberté - Égalité - Fraternité



2024-05

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : signature de la Charte sauvegarde de l'eau potable

L'an deux mille vingt-quatre

Le : vingt six février à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 19 février 2024

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CHOUPAC Gérard, MAS Claude.

EXCUSES/ABSENTS : GLEIZES Julien (procuration à Madame Mary DECOR) CARRERE Nathan.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDÉRANT que le Département de l'Hérault connaît un long épisode de sécheresse qui met en tension nos ressources en eau,

CONSIDÉRANT que le préfet, le président de l'AMF34 et le président du Département de l'Hérault ont signé, en présence de représentants des collectivités territoriales et des acteurs du territoire héraultais engagés dans la gestion de l'eau, le 18 juillet 2023, une Charte d'engagement départementale proposant un plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse,

CONSIDÉRANT l'engagement de notre commune dans ce contexte pour maintenir l'effort collectif des collectivités comme des usagers pour renforcer les économies d'eau,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents, **le Conseil municipal,**

- **APPROUVE** la présente charte d'engagement départementale,
- **APPROUVE** l'utilisation, l'affichage et la diffusion du logo « Économisons l'eau ! Ma commune s'engage »,
- **APPROUVE** la désignation du référent eau de la commune, **Monsieur Gilles SEGUY** qui se porte volontaire et sera identifié auprès de l'AMF 34

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.